

Le présent au passé composé
Geoffrey Grandjean
8 mai 2025

Mesdames, Messieurs,

L'histoire n'existe pas.

Un brin de provocation en cette journée de souvenir. Un brin de provocation pour nous questionner sur ce qui compte au présent : ce ne sont pas les faits passés, mais bien les récits de ces faits passés, car ils nous font agir !

L'histoire, comme discipline et connaissance scientifique, nous offre une lecture du passé, selon des règles éprouvées, notamment la critique historique, la consultation d'archives et la récolte de témoignages.

Les fausses informations qui inondent notre quotidien nous montrent à suffisance que l'histoire en tant que réalité historique n'existe que par les discours qui sont produits à son sujet. Autrement dit, on peut fabriquer notre propre histoire.

En ce moment, nous fabriquons l'histoire.

Restons modestes, ce n'est pas parce que nous fabriquons l'histoire que nous allons entrer dans l'histoire.

Mais prenons un exemple ! Imaginons que nous souhaitions entrer dans l'histoire, ce soir. Nous pourrions tout à fait inventer un fait. Ceux qui apprécient *Le Nom de la Rose* d'Umberto Eco savent que l'intrigue est construite autour du livre perdu de la *Poétique* d'Aristote, et plus précisément le second livre consacré au rire et à

la comédie. Umberto Eco imagine ce livre comme une bombe philosophique puisqu'il s'agit d'un traité prouvant que le rire a une fonction noble, éducative et même politique.

Et bien imaginons que nous nous mettions tous d'accord sur le fait que l'Université de Liège est la seule institution qui possède ce livre et que nous l'avons vu ce soir, mais que, par mesure de prudence, ce livre est définitivement enfermé dans un coffre dont seule la rectrice a la clé.

Imaginons que nous prêtons tous serment sur la version de ce fait inventé, que nous transcrivions notre version dans un procès-verbal et qu'à chaque interview d'un des membres de cette assemblée, nous donnions la même version. Il est fort à parier que nous pourrions faire de cette invention, un fait historique, attesté par la discipline scientifique.

Ainsi donc, l'histoire peut être inventée.

Mais l'histoire peut également être niée.

Italo Svevo l'affirme mieux que moi lorsqu'il écrit dans *La conscience de Zeno*, je le cite : « les choses que tout le monde ignore et qui ne laissent pas de traces n'existent pas ». Il y a donc deux conditions cumulatives pour nier l'existence d'un fait. Son ignorance par autrui et son absence de traces. « Les choses que tout le monde ignore et qui ne laissent pas de traces n'existent pas ».

Adolf Hitler l'avait très bien compris, comme le prouve son allocution faite aux commandants en chef de l'armée allemande le 22 août 1939 quelques jours avant l'invasion de la Pologne. Il affirme ceci :

« Mais qui se souvient encore du massacre des Arméniens ? »

Adolf Hitler révèle que l'histoire, pour être construite, doit se baser sur les souvenirs des individus (« qui se souvient encore »). Dès lors, un génocide doit, selon lui, viser à exterminer les individus, mais également toutes traces de ces individus et du processus génocidaire. Il vise bien les deux conditions cumulatives, l'ignorance du fait et l'absence de traces, car il savait que l'histoire, comme connaissance scientifique allait passer par là et donc révéler ce génocide. Il avait également bien conscience que de manière ultime l'histoire comme connaissance repose sur les mémoires déclaratives.

Invention de l'histoire, négation de l'histoire, vous pourriez me rétorquer que dans ce temple du savoir, nous sommes immunisés.

Permettez-moi d'en douter.

Notre démarche scientifique s'inscrit toujours dans une certaine temporalité et dans un certain contexte auquel nous sommes perméables. Nos recherches dépendent de ce que nous souhaitons étudier et des sources d'informations dont nous disposons.

Pensons au lesbianisme sous le régime nazi et dans les camps. Cette thématique n'a fait surface que récemment dans la discipline historique en raison des préoccupations de notre temps – on ne s'intéressait pas à cette thématique il y 40 ans – et en raison des difficultés à trouver des sources historiques. Les lesbiennes n'ont pas fait l'objet de la même condamnation pénale que les homosexuels. Les archives judiciaires relatives à leur arrestation et à leur détention n'existent pas. Même lorsqu'elles furent arrêtées et envoyées en camp de concentration, la documentation demeure

difficile à trouver. L'un des obstacles vient du fait que les lesbiennes étaient rarement identifiées comme telles dans les fichiers officiels de la période nazie. Autre difficulté de taille, très peu d'entre elles donnèrent leur témoignage sur leurs expériences au cours de cette période. La raison en est notamment que les relations sexuelles entre femmes restèrent un tabou pendant des décennies après le régime nazi¹. L'histoire comme connaissance scientifique repose bien sur les témoignages et si on ne prend pas garde d'en garder des traces, alors l'histoire n'existe pas.

Autre exemple, pensons à ce qu'on appelle l'architecture forensique, dont les travaux sont dirigés par Eyal Weizman. Il s'agit de mobiliser des techniques et des technologies architecturales pour enquêter sur les cas de violence d'État et de violations des droits humains dans le monde, autrement dit de porter un regard médico-légal sur les actions de l'État, en travaillant à l'intersection de l'architecture, du droit, du journalisme et de l'écologie. Il est évident que l'apport des nouvelles technologies permet ces avancées scientifiques, fabriquant de nouvelles perspectives historiques et de nouveaux résultats.

Autrement dit, ces deux exemples nous montrent que les productions scientifiques sont toujours le reflet d'une certaine époque et d'un certain contexte.

L'histoire n'existe pas.

Bon...

Je ne voudrais pas inutilement plomber l'ambiance de cette cérémonie de souvenir.

¹ « Les lesbiennes sous le régime nazi », *Encyclopédie multimédia de la Shoah*, 23 février 2024, disponible à l'adresse suivante : <https://encyclopedia.ushmm.org/> (consultée le 25 avril 2025).

Je suis en effet convaincu que si nous sommes réunis ce soir, c'est bien parce que l'histoire existe et quelque chose nous relie, nous unit. On peut discuter longuement de la construction sociale de la réalité, comme je viens de le faire. Ce soir, nous avons fait le choix de nous relier symboliquement à celles et ceux qui nous ont précédé·es avant nous. Plus fondamentalement, nous faisons le choix de refuser le mensonge dans la construction de notre communauté universitaire et de ne pas travestir la réalité historique, quand bien même nous avons conscience qu'elle est alimentée sans cesse par de nouvelles découvertes scientifiques.

C'est important cela, de refuser le mensonge, car le mensonge, prélude à toutes les formes de négations de nos passés composés, consiste à imposer sa propre vérité, autrement dit à enfermer l'autre, les autres dans un rapport de domination. Mentir, c'est surtout dégrader notre commune humanité. C'est refuser de reconnaître l'autre comme son égal.

Les victimes des deux guerres mondiales ont refusé le mensonge. Elles ont dénoncé les faits, elles ont agi. Elles ont perdu la vie pour nous protéger nous, maintenant, et nous mettre en garde, toujours maintenant, des dangers qui nous guettent pour le présent et le futur. C'est bien en cela que nous sommes reliés à ces victimes ce soir.

C'est également l'objectif du décret mémoire en Communauté française. Ce décret valorise la transmission de la mémoire des crimes de génocide, des crimes contre l'humanité, des crimes de guerre et des faits de résistance ou des mouvements ayant résisté aux régimes qui ont suscité ces crimes. Ce décret favorise, principalement auprès des jeunes générations, la réflexion critique, le développement d'une citoyenneté responsable et la promotion

des valeurs démocratiques. Deux axes d'action principaux sont privilégiés : 1) la récolte et la préservation des témoignages en lien avec la mémoire des crimes cités et des faits de résistance à ces crimes, et 2) les visites de lieux de mémoire et l'organisation des séminaires à destination des enseignants, en lien avec la mémoire de ces crimes et de ces faits de résistance.

À sa façon, le décret mémoire tient compte de la mise en garde d'Italo Svevo : « les choses que tout le monde ignore et qui ne laissent pas de traces n'existent pas ». Il s'agit bien de valoriser la transmission, pour éviter l'ignorance, et de récolter des témoignages pour garder les traces.

Et nous, ce soir, que faisons-nous ?

Ce qui nous relie, nous unit, du moins, je l'espère, c'est bien notre volonté de partager un monde commun. Promouvoir la construction d'un monde commun, si on m'avait dit, quand j'ai commencé ma carrière à l'université que ce serait faire acte de résistance et d'audace, je ne l'aurais jamais cru.

Cette cérémonie de souvenir nous pousse à nous demander ce que la transmission de la mémoire nous fait faire. Dans cette perspective le travail de mémoire ne consiste pas uniquement à se souvenir pour se souvenir, il constitue surtout un outil pour favoriser notre engagement, ce qu'ont fait les victimes que nous mettons à l'honneur ce jour.

Mesdames et Messieurs, cette cérémonie entend finalement semer quelques graines d'espoir. Pourrais-je ainsi nous inviter, pour construire un monde commun, à mettre en œuvre une politique de la délicatesse, qui traduirait notre volonté de toujours considérer

les autres comme nos égaux, de les reconnaître dans leurs diversités et de vouloir sans cesse leur tendre la main ?

Cette politique de la délicatesse, elle privilégie la finesse de l'action et de la perception, elle privilégie la nuance. Elle révèle surtout la grande fragilité de notre humanité et elle permet au final de conjuguer le présent au passé composé.

Il en faut désormais du courage pour être délicat.

La politique de la délicatesse pourrait, selon moi, trouver son fondement dans ces quelques mots de Charlotte Delbo, rescapée des camps nazis :

Quand on a regardé la mort à prunelle nue
C'est difficile de réapprendre à regarder les vivants aux prunelles opaques.

Je vous remercie.